



# L'essentiel



Du lundi 7 septembre 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

**MIGRANTS** (+ cf. Essentiel urgent, « 6<sup>ème</sup> conférence de presse du PR », 07/09/15)

La France accueillera dans les meilleurs délais un millier de réfugiés, pour soulager les efforts accomplis par l'Allemagne. Ces réfugiés, ressortissants uniquement de Syrie, d'Irak et d'Erythrée, seront identifiés en Allemagne comme ayant un besoin manifeste de protection. La France est aujourd'hui prête à l'accueil de ces réfugiés : les délais d'examen ont été raccourcis grâce à la réforme de l'asile, les capacités d'hébergement ont été renforcées et le seront encore à l'avenir. Les communes ayant présenté des initiatives volontaires pour l'accueil de réfugiés bénéficieront de l'appui de l'Etat : un coordinateur national a été désigné, une réunion se tiendra samedi. En outre, la France honorera la proposition de la Commission européenne d'accueillir 24 000 nouveaux réfugiés en deux ans, dans le cadre du mécanisme européen de répartition équitable de l'accueil de réfugiés proposé par la Commission.

**« En vertu du principe de solidarité et sur une base strictement volontaire, le président de la République a annoncé que la France était prête à accueillir dans les meilleurs délais un millier de réfugiés pour soulager les efforts accomplis [...] par l'Allemagne ».** « Dès ce matin, [...] des équipes de l'OFPPA et de l'OFII [...] se sont rendus près de Munich [...] pour identifier en lien avec les autorités allemandes les personnes en besoin manifeste de protection que la France accueillera » (B. Cazeneuve, 07/09/15).

**« Les réfugiés accueillis en urgence par la France [seront] des ressortissants syriens et irakiens »** (B. Cazeneuve, 07/09/15).

**« La France est aujourd'hui prête à l'accueil de ces réfugiés »** (B. Cazeneuve, 07/09/15) :

- **La loi portant réforme du droit d'asile votée « à une très large majorité en juillet 2015 permet de raccourcir les délais d'examen** pour les ramener d'un délai de deux ans à un délai moyen de 9 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Des procédures accélérées sont mises en place pour écarter rapidement les demandes abusives et statuer en urgence sur les demandes manifestement légitimes.
- **Les capacités d'hébergement sont renforcées.** 4000 places de Centre d'Accueil pour demandeurs d'Asiles ont été créées en 2013 et 2014, et 4200 supplémentaires programmées pour 2015. Ce dispositif a encore été renforcé en juin avec l'annonce de la création de 11.000 places supplémentaires pour être en mesure de proposer un accueil digne et adapté à chaque situation. De nouvelles initiatives seront prises pour accueillir dignement ces réfugiés supplémentaires.
- **« L'ensemble des outils et des financements nécessaires » sera mobilisé** par l'Etat, « de telle sorte à réunir dans des conditions dignes l'accueil des réfugiés persécutés » ;
- **« Un processus interministériel mobilisant tous les ministres concernés est en cours.** Il permettra de dégager les moyens administratifs et budgétaires nécessaires pour relever le défi humanitaire qui se présente à notre pays » ;
- **Le préfet Kléber Arhoul a été nommé coordinateur national** pour « faciliter le dialogue et la coordination continue entre les élus et l'Etat sur ces questions ». Il sera l'interlocuteur de référence des élus et des préfets sur la question de l'accueil des réfugiés » (B. Cazeneuve, 07/09/15).

L'accueil des réfugiés qui fuient la guerre et les persécutions en Irak et en Syrie est un devoir moral pour l'Europe et pour la France. Il s'inscrit cependant dans le cadre d'un plan plus vaste de révision des politiques migratoires

européennes afin que l'Europe reste ouverte aux réfugiés tout en améliorant sa capacité à contrôler plus efficacement ses frontières extérieures. L'asile ne doit pas être détourné.

**Bernard Cazeneuve tiendra une réunion avec tous les maires qui le souhaitent ce samedi 12 septembre**, « afin de coordonner et d'apporter l'appui de l'Etat aux initiatives de nombreuses communes qui se sont portées volontaires pour l'accueil de réfugiés » (B. Cazeneuve, 07/09/15).

### **CRISE AGRICOLE – CONSEIL EXCEPTIONNEL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE**

A l'issue d'un Conseil exceptionnel des ministres de l'agriculture organisé à la demande la France, Stéphane Le Foll a pris acte des propositions faites par la Commission Européenne pour répondre à la crise agricole. Les mesures de marché pour la filière porcine vont dans le bon sens mais celles sur la filière laitière sont insuffisantes et rien n'est proposé pour la filière bovine. Les propositions de la Commission Européenne méritent de nombreux éclaircissements notamment sur l'origine des 500 Millions d'Euros d'aides proposées. Stéphane Le Foll refuse que cette somme soit prélevée sur les aides directes aux agriculteurs. La France maintient qu'une mesure de relèvement du prix d'intervention limitée dans le temps sur le lait permettrait d'envoyer un signal sur le marché pour un coût budgétaire limité. Stéphane Le Foll a donc demandé et obtenu de la Présidence Luxembourgeoise l'organisation d'un nouveau conseil européen mardi 15 septembre à Luxembourg.

« Les décisions (...) doivent être prises dans un cadre politique à l'intérieur du conseil des ministres. (...) Car après six heures de discussion, de tour de table (...) ce qui est revenu de manière assez claire, (...)c'est que la Commission devait préciser les choses (...) pour qu'il y ait une décision politique. » (S. Le Foll 07/09/2015)

Les Ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne se réuniront le 15 septembre prochain à Luxembourg pour un Conseil des Ministres.

### **OUVERTURE DES MUSEES 7 JOURS /7**

Nos grands musées nationaux, le Louvre, le Musée d'Orsay et le Château de Versailles, seront ouverts 7 jours sur 7 dès cet automne, afin d'accueillir des groupes d'élèves le lundi ou le mardi, leurs jours de fermeture jusqu'à présent.

« Nos grands musées nationaux, le Louvre, le Musée d'Orsay et le Château de Versailles », seront ouverts 7 jours sur 7 « dès cet automne », afin d'accueillir des groupes d'élèves le lundi ou le mardi, leurs jours de fermeture jusqu'à présent.

« Dès cet automne, le jour qui était jusqu'à présent fermé au public, le lundi ou le mardi, deviendra le jour des scolaires pour offrir à la jeunesse de France toutes les conditions pour apprendre, s'émerveiller et s'émerveiller ».

Des moyens spécifiques ont été dégagés pour permettre une mise en oeuvre de ces mesures.

**Pour toute question, tout besoin ou suggestion : [contact@porte-parole.gouv.fr](mailto:contact@porte-parole.gouv.fr) ; 01 49 55 81 16 / 58 84**

*L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.*